

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 27/01/2025

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention relative aux outils mis en place par la CCBPD pour accompagner les communes dans leurs démarches d'optimisation des consommations énergétiques de leurs bâtiments et de développement des énergies renouvelables.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 21/01/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : ; Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La CCBPD développe des outils pour accompagner les communes dans leurs démarches de transition énergétique : un service de conseil d'un économiste de flux, un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, l'accès aux subventions du fonds chène.

L'accès à ces services engendre des flux financiers qui nécessitent la signature de conventions. Pour simplifier la gestion administrative, la CCBPD propose une convention unique, porte d'entrée pour tout ou partie des services proposés.

Le service économiste de flux : l'objectif consiste à doter le territoire des compétences d'un expert énergétique, capable de nous accompagner sur nos projets de sobriété énergétique ou de développement des énergies renouvelables. Selon leur nature, ces missions peuvent être accessibles selon un forfait unique de 100€ par an, ou facturées à l'acte au prix de 150€ la journée, selon le type de missions.



Outil de suivi des consommations des bâtiments publics : la CCBPD travaille avec l'ALTE69 pour donner accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations énergétiques. La facturation de ce service est en partie subventionnée par le Fonds Chêne.

Un accompagnement et un rôle d'intermédiaire auprès de la FNCCR et du SYDER pour l'obtention de subventions du Fonds Chêne. Le fonds chêne soutient les collectivités dans leurs projets de rénovations énergétiques des bâtiments publics, en finançant plusieurs actions dont les études et prestations liées à la maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'adhésion à cette convention unique afin de bénéficier de tout ou partie de ces services

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND